



# FLOREAL

Forêt Privée de **LO**Rraine **Et** **AL**sace

Juillet 2002 - N° 49



Photo : Michel Lefloch



**edito**

**L**'union fait la force. Une devise à ne jamais oublier en forêt privée. L'union a déjà montré sa valeur aux propriétaires par coopératives, groupements ou syndicats interposés...

**P**lus récemment, la tempête a encore insisté sur la nécessité de cette union des propriétaires quand il s'agit d'exploiter des chablis et de les commercialiser. Sans ce regroupement, de nombreuses parcelles seraient encore encombrées de bois inextricables ! Floréal fera un point sur l'état d'avancement des dossiers "tempête".

**L**'union des propriétaires sera, comme elle l'a été dans l'exploitation, déterminante pour la reconstitution des parcelles sinistrées. Nous traiterons du choix des essences. Une essence adaptée aux potentialités du milieu est la condition sine qua non pour réussir sa reconstitution. Les premiers semis qui s'installent ne sont par forcément les plus bénéfiques pour l'avenir d'un peuplement. Pour se familiariser avec ces éléments naturels qui caractérisent une station forestière, nous évoquerons une journée alsacienne du programme rencontrons-nous.

**L**'union reste incontournable quand on veut se faire entendre des pouvoirs

publics. C'est grâce à elle que les Conseils Généraux et Régionaux ont su comprendre nos représentants et soutenir les actions menées par les forestiers. Nous suivrons l'exemple, dans ce domaine, du syndicat des propriétaires forestiers de Moselle pour son travail sur l'amélioration foncière.

**L**es forestiers restent unis pour parler d'une seule voix forte. La délimitation des périmètres de Natura 2000 est réalisée dans cet objectif, même si sur ce sujet particulier, les efforts de chacun semblent parfois discutés. Nous aurons un aperçu de l'évolution de ce programme.

**D**ans cet esprit de rassemblement, les propriétaires forestiers sont conviés à la grande réunion bisannuelle de la forêt privée. Elle se déroulera le samedi 28 septembre à Cirey-sur-Vezouze chez M. de Talhouët qui est à l'honneur de la rubrique "interview". Il nous présente les interventions effectuées dans sa forêt sinistrée à la suite de la tempête de décembre 99 et son choix d'orientations futures. Nous irons aussi dans la propriété voisine de la famille Braun.

**J**ournée de la forêt privée et "Rencontrons-nous", deux grandes étapes de "l'union fait la force" !

La Rédaction

## SOMMAIRE

- Edito (p 1)
- TVA pour les travaux forestiers (p 2)
- Arrêtons le harcèlement textuel ! (p 2)
- La saga des aides forestières (p 3)
- « Foncier » et « petits chablis » à l'honneur... (p 3)
- La plaquette forestière au service des propriétaires (p 4)
- Actualité Natura 2000 (p 5)
- La bonne essence au bon endroit (p 6-7)
- La psychose scolyte (p 7)
- Hommes des bois (p 8)
- Syndicat des propriétaires forestiers 57 (p 9)
- Station forestière, une carte d'identité (p 10)
- Klenk Holz : visite à une scierie qui sort de terre (p 11)
- Les brèves (p 12)
- Supplément : La journée de l'Union



# Actualités

## T.V.A. pour les travaux forestiers : prenez le bon taux !

*Depuis le 1er janvier 2000, la plupart des travaux forestiers est passible du taux réduit de 5,5 %.*

Restent à 19,6 %, les travaux de B.T.P. tels que les constructions de routes et de pistes, les protections contre le gibier –mais non la pose- le transport de bois, les travaux “d’encadrement de la gestion” (rédaction de plans simples de gestion, expertises, martelages,...).

La seule condition à remplir par le sylviculteur pour bénéficier de ce taux réduit : être connu des services fiscaux comme relevant de la TVA agricole, ce qui **ne signifie pas**, comme certains l’interprètent, être agriculteur.

Concrètement, il faut être identifié par les Services Fiscaux comme étant propriétaire sylviculteur, et pour cela obtenir un numéro de SIRET auprès d’un “Centre de Formalités des Entreprises”, soit le Centre Départemental des Impôts, ou la Chambre d’Agriculture (contre une somme modique d’environ 30 euros).

**Philippe Laden**



Photo : Maren Baumeister

**Des travaux forestiers à un taux réduit de 5,5 %**

## Arrêtons le harcèlement textuel !



Photo : Marie-Françoise Grilloit

*Je reprends bien volontiers cette formule entendue d’un homme politique : nous croulons actuellement sous une avalanche de circulaires et de procédures dénaturant l’esprit des textes initiaux. Si nous avons participé activement à l’élaboration de certains principes de base, nous en dénonçons aujourd’hui les applications tatillonnes exaspérant les propriétaires forestiers. Les exemples sont nombreux :*

### La réforme des aides de l’Etat

**OUI** nous sommes favorables au principe de définir des itinéraires sylvicoles théoriques, bases de subventions forfaitaires, ce qui devait à l’origine simplifier les procédures...

**MAIS** on voit se multiplier des itinéraires d’une rigidité effarante : en Alsace, les aides prévoient ainsi des itinéraires différents pour le Chêne sessile et le Chêne pédonculé !

**OUI** nous sommes favorables à des engagements de résultats.

**MAIS** en ayant assimilé la Forêt à l’Agriculture pour les contrôles européens, nous sommes dans une impasse : comment contrôler à quelques mètres carrés près, des surfaces forestières ?

### La mise en place des aides liées à la tempête

**OUI**, les premiers textes étaient satisfaisants, et les DRAF et DDAF ont pu engager au profit des propriétaires forestiers des crédits importants pour le nettoyage.

**MAIS** de nouvelles contraintes ou interprétations apparaissent régulièrement : certains ont dû compléter leur dossier jusqu’à 5 fois ! D’autres n’ont pas persévéré et renoncent ainsi à la remise en état de leurs parcelles. Que d’extraits d’actes de mariage, de Kbis, d’actes notariaux originaux, de pièces diverses... Et que dire des andains qu’il faudrait retirer des surfaces subventionnées, à moins de certifier que ces andains auront disparu dans 15 ans ? Que dire encore du protocole de contrôle des routes stipulant que le contrôleur effectuera deux trous au kilomètre, en “évitant soigneusement de percer le géotextile” ?

Autre exemple kafkaïen : l’Administration dispose de 6 mois pour donner l’accord de la subvention au propriétaire..., sauf si elle ne le peut pas ! C’est alors au propriétaire de déposer un nouveau dossier, mais s’il a entre-temps commencé les travaux, ce dossier est rejeté d’office. C’est pour cela que les campagnes de plantations n’ont pas réellement commencé, et que la profession des pépiniéristes travaille sans visibilité.

De nombreux autres exemples pourraient être donnés concernant l’application de la Nouvelle Loi Forestière (*Voir T.V.A. ci-contre*).

**MAIS** il ne faudrait pas que tous les jours qui passent on ne nourrisse un peu plus le sentiment de malaise général.

Au nom des forestiers privés, je fais appel aux pouvoirs publics pour **REVENIR rapidement au bon sens**, tenant compte de deux principes :

- motiver les propriétaires à continuer la gestion forestière.
- mettre en place des règles et des contrôles simples et crédibles, qui ne conduisent pas à des procédures excessives et donc à des coûts exorbitants, autant pour l’Administration que pour les propriétaires.

Et pour illustrer le sentiment général, je vous invite à lire la lettre de M. LACAZE, dans laquelle bon nombre d’entre vous se reconnaîtra !

**Henri Plauche Gillon**

*Une lettre parmi tant d'autres : M. Lacaze réagit alors que l'Administration lui réclame un nième complément d'information...*

J. LACAZE  
203 r. Adolphe-Pajeaud  
92160 ANTONY

REÇU 29 AVR. 2002

Antony le 23 avril 2002

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 8/04 et vous indique l'historique de ce dossier.

Je suis passé à la DDA de début 2001 pour demander les formulaires permettant d'obtenir une subvention pour le nettoyage de nos parcelles suite aux dégâts causés par la tempête de décembre 99. Les techniciens n'ont pas pu me fournir l'ensemble de ces formulaires, mais ils m'en ont aimablement expédié un jeu un peu plus tard. J'ai soigneusement et complètement rempli ces formulaires, joint les pièces demandées et envoyé l'ensemble à la DDA.

Quelques mois plus tard ils m'ont informé que les formulaires avaient (un tout petit peu) changé et invité à en remplir de nouveaux, ce que j'ai fait aussi consciencieusement.

Encore plus tard il m'est demandé un document dupliquant des informations déjà fournies, que j'ai porté en mains propres à . Il m'a alors été dit que toutes leurs demandes étant maintenant satisfaites, le dossier allait être mis au paiement.

Quelque temps après une communication téléphonique m'indique que certaines parcelles ne peuvent être prises en compte, et soulève un certain nombre de questions dont j'ai pu montrer qu'elles étaient sans objet ou que leur réponse était dans le dossier

Ensuite j'ai reçu une demande écrite relative à des informations qui, à mes yeux étaient déjà dans le dossier. Renseignement pris par téléphone il apparaît qu'il manque l'indication du nord sur le plan cadastral, et je ne sais pas quoi d'autre, et que de toute façon le dossier a été refusé et transmis à la Chambre d'Agriculture.

Pendant tout ce parcours la DDA s'est adressée, non au mandataire désigné pour ce dossier concerté mais à un des membres de la concertation.

J'en conclus que cette affaire est trop compliquée pour les capacités de ces messieurs et, ne souhaitant pas rester plus longtemps sous la contrainte de laisser les châblis en l'état jusqu'à notification, j'ai fait nettoyer tant bien que mal et renoncé à postuler pour cette subvention.

D'après la Bible, Josué a fait 7 fois le tour de Jéricho pour faire tomber ses murailles, mais ma patience est plus limitée.

Sincères salutations

## **"Foncier" et "petits chablis" à l'honneur dans les Conseils Généraux et Régionaux**

*Des aides pour le nettoyage des taches de chablis inférieures à 1 ha sont prévues dans les quatre départements lorrains.*

Les formulaires sont disponibles en appelant au

**03.87.31.67.72**

Par ailleurs, une incitation à l'amélioration foncière lors d'achats de petites parcelles forestières, est mise en place en Alsace et en Meuse, Moselle, Vosges.

*Le foncier est également à l'honneur par la mise en place du "DEFI Forêts", avantage fiscal lorsque l'on achète des parcelles forestières (voir prochain numéro).*

## **La saga des aides forestières**

*Rappel des chapitres précédents : depuis le numéro 43, nous vous avons régulièrement informé des textes sur les aides à l'investissement forestier et de leur interprétation. Ceci concerne les aides en général, et les aides tempête en particulier. Dernière nouveauté : l'arrêté régional du 23 avril 2002 ("tout frais") remplace celui du 16 janvier 2001 et apporte quelques précisions d'importance, pour la Lorraine.*

1/La surface prise en compte pour le calcul des subventions comprend les emprises nécessaires à l'entretien des parcelles, les fossés, les cloisonnements,....

2/Pour les dossiers "nettoyage" et "reconstitution" tempête, les arbres isolés, les bouquets inférieurs à 1ha, les lisières encore debout,...peuvent faire partie des surfaces à prendre en compte, dans la limite de 30 %. La description de ces arbres maintenus sur pied et leur devenir sur 15 ans doivent alors figurer dans le dossier, ainsi que leur localisation sommaire.

3/Sauf dérogation motivée, la surface de chaque îlot de reboisement en une seule essence résineuse est limitée à 20 ha d'un seul tenant, hors Montagne Vosgienne, Collines sous-Vosgiennes et Vôge. (On rappellera qu'un projet de reboisement peut comporter plusieurs îlots).

4/Les andains ne doivent pas excéder 30 % de la surface du dossier ; pour chaque andain, une largeur de 6m et une hauteur de 2m est un maximum. Pour les dossiers de reconstitution, ces andains devront 15 ans plus tard, soit être utilisés en cloisonnements, soit être broyés ou bien ils porteront des régénérations d'essences forestières.

D'autres précisions sont apportées pour la création et la remise aux normes de routes forestières qu'il serait trop long de développer ici.

Pour tous renseignements :

**03.87.31.67.72**

**Philippe Laden - CRPF**



## La plaquette forestière au service des propriétaires....

*Le bois énergie a le vent en poupe : les projets de chauffage collectif semblent se multiplier dans notre région. Des industriels locaux manifestent leur intérêt pour ce mode d'énergie. Restait à bâtir la filière amont de production et d'approvisionnement de combustible de type plaquettes : après quelques 25.000 tonnes de plaquettes forestières produites l'année dernière, COFOLOR fait le point sur cette nouvelle activité qui offre des solutions techniques aux propriétaires forestiers du grand est.*

### Allier un besoin industriel et une nécessité sylvicole...

La Coopérative Forestière de Lorraine a voulu répondre au besoin en énergies renouvelables en proposant en échange un service à ses propriétaires adhérents. Le mode de production de plaquettes forestières choisi est innovant puisque unique en France pour le moment : une machine transforme **directement** sur coupe les rémanents d'exploitation en plaquettes.

### La machine...

Montée sur un châssis d'abatteuse, la déchiqueteuse est équipée d'un broyeur à disque muni de couteaux. Le conducteur alimente ce dernier de manière frontale à

l'aide de son grappin. Le diamètre admissible des bois est de 35cm. La plaquette fabriquée est ensuite soufflée dans une benne de 16m<sup>3</sup> située à l'arrière de l'engin. Cette benne, munie de vérins, peut gerber sa cargaison directement dans des camions. En pratique, pour éviter les déplacements de l'engin de production, des containers qui suivent la machine, sont successivement remplis et acheminés depuis la coupe vers une place à dépôt à l'aide d'un engin porteur.

### 25.000 tonnes après... les premiers résultats

La machine, durant sa première année de fonctionnement, aura nettoyé près de 250 hectares de forêts saccagées. La coopérative a souhaité, dans un souci "expérimental", multiplier les typologies de chantiers : parcelles non exploitées en résineux, traitement des houppiers dans d'anciens peuplements de TSF de hêtre, taillis renversés,...

Le rendu est probant : le terrain est apte à accueillir les opérations de régénération. Le résultat s'apparente à celui d'un broyage en plein sans ses inconvénients : absence d'une couche épaisse de mulch, déplacement de l'engin limité sur la parcelle, régénération naturelle préservée, litière épargnée. L'IDF analyse les impacts subis et ses premières conclusions sont très positives.

Quelques contraintes existent cependant : la taille du chantier doit se prêter au déplacement de la machine (1000 tonnes est l'idéal), une place à dépôt doit être suffisamment proportionnée afin

d'accueillir les quelques 120 tonnes de production journalière. Enfin, les infrastructures de vidange peuvent souffrir du cadencement effréné du tracteur qui amène continuellement les containers sur la place à dépôt.

Dans cette phase de démarrage, l'opération est déficitaire et le prix de vente du produit ne couvre pas le coût de la machine. Ce coût varie en fonction des parcelles et de leur encombrement : entre 750 et 1500 euros/ha. Il est à rapprocher de celui d'un gyrobroyage classique qui se situe au même niveau à encombrement égal. Cette méthode a par contre l'avantage de permettre la préservation de la régénération en dehors des axes de circulation de la machine et d'éviter la présence d'un mulch trop épais. Après le passage du broyeur, reste sur le terrain les brindilles et branches de très faible diamètre dont la décomposition est rapide et qui maintiennent un minimum d'ambiance forestière au sol. Pour les travaux sylvicoles tels qu'éclaircies ou nettoisements dans de très jeunes peuplements, les coûts varient entre 200 et 500 euros/ha.

### L'avenir...

Si la tempête a permis de 'booster' cette activité en offrant une ressource abondante, Cofolor, dès aujourd'hui, teste le matériel dans des configurations de travaux sylvicoles difficiles et peu rentables (1<sup>ères</sup> éclaircies feuillues, en résineux rouges, ouvertures de cloisonnements,...). Avec le développement des chaudières de capacité moyenne, il semble acquis qu'à moyen terme, le prix du combustible permette d'amortir complètement le coût de fonctionnement de la machine et offrir la possibilité aux propriétaires forestiers de réaliser à peu de frais des opérations sylvicoles aujourd'hui coûteuses.

Pour l'heure cette technique permet de résoudre des travaux de nettoyage de parcelles sinistrées, subventionnés au taux plein, ou de réaliser des travaux sylvicoles à des coûts compétitifs.

**Alain Jacquet - Cofolor**

Contact : COFOLOR

17, rue André Vitu – 88026 Epinal Cx

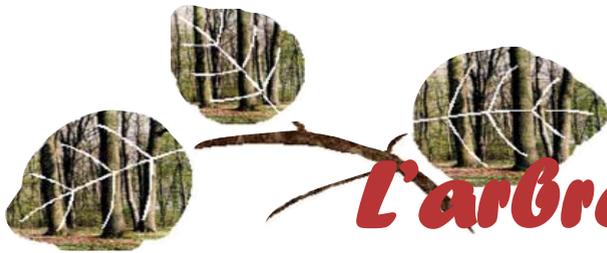
Tél. 03 29 29 11 20/Fax 03 29 29 11 25

Email : cofolor@wanadoo.fr



Photo : COFOLOR

Une machine à plaquettes des plus performantes



# L'arbre au vert

## Actualité Natura 2000 ! Une démarche à stratégie expansive !

*Mise en sommeil au lendemain de la tempête, la démarche Natura 2000 sort de sa torpeur pour s'offrir une deuxième jeunesse. Après 10 ans de remous, où en est-on aujourd'hui ?*

Deux directives européennes sont à l'origine de la création d'un réseau d'espaces naturels appelé **Natura 2000**. Il s'agit de la **Directive Habitats** qui vise à protéger des milieux et des espèces, et de la **Directive Oiseaux** plus ancienne (1979) qui définit des zones de protection pour les oiseaux. De nombreuses réunions de consultation, entre les services de l'Etat en charge du dossier et les organismes professionnels, se sont échelonnées de 1996 à 1998. Elles ont fini par aboutir à un consensus identifiant environ 80 "habitats" d'intérêt communautaire sur la Lorraine et l'Alsace.

Entre 1998 et 2000, les instances européennes ont demandé à la France de fournir un "effort" car un certain nombre d'habitats étaient sous-représentés ! De nouvelles discussions ont débouché sur l'intégration d'une trentaine de sites supplémentaires.

### Une consultation tronquée

En 2001, la France a transcrit ces deux directives européennes en droit français par une ordonnance. Celle-ci fixe, entre autres, les modalités de la consultation. Les seules personnes qui seront officiel-

lement impliquées à l'avenir sont les maires. Les organismes professionnels (Syndicat, CRPF., ONF.,...) sont dès lors écartés des discussions relatives à la désignation des sites du réseau. En outre, les réponses, devront parvenir à l'autorité administrative dans un délai de 2 mois,

et doivent être scientifiquement motivées ! Malgré ces dispositions réglementaires, les préfets de département ont décidé d'associer les représentants du monde rural lors des consultations en début d'année.

### 70 % des sites revus en Lorraine

Face à ces nouvelles dispositions et suite à des erreurs antérieures de la France dans la transmission des sites Natura 2000 à l'Europe, 70 % des sites lorrains ont fait l'objet d'une nouvelle consultation.

A priori, selon les informations en notre possession, les sites proposés sont identiques à ceux issus de la concertation de 1998, donc pas de problème. Des réunions organisées par la DIREN Lorraine sont venues compléter l'information des maires.

### En Alsace, 100 % des sites à nouveau examinés

En 1998, la concertation avait permis d'aboutir à une intégration de 7 % du territoire alsacien dans le futur réseau Natura 2000. La petite forêt privée et une dizaine de forêts à plan simple de gestion étaient concernées. La consultation d'aujourd'hui porte sur environ 20 % du territoire alsacien. Cette augmentation inconsiderée de la surface est liée à la prise en compte de la Directive "Oiseaux".

Par exemple, les zones de protection pour les oiseaux dans les Hautes Vosges (partie haut-rhinoise) avoisinent les 25.000 hectares. Les responsables professionnels et syndicaux du monde agricole et forestier se sont mobilisés contre la démarche actuelle qui ressemble plus à une consultation forcée qu'à une concertation consensuelle ! Ces deux derniers mois, manifestations, communiqués de presse, réunions d'information des maires ont montré aux préfets la forte détermination du monde rural face à ce nouveau rebondissement d'une Directive européenne à géométrie très variable. D'autres actions seront poursuivies dans les semaines qui viennent. Le CRPF, début juin, attendait une réponse officielle au dossier technique qu'il a déposé.

### Conclusion

La forêt privée n'a jamais été opposée à la mise en place d'un réseau cohérent d'espaces naturels dans le cadre de la démarche Natura 2000. Cependant, la façon dont les services de l'Etat pilotent ce dossier dans certains départements n'a guère évolué depuis 5 ans. Les erreurs du passé seront-elles un jour corrigées ?



Photo : Stéphanie Assiél



# Techniques

## La bonne essence au bon endroit

*Le mois d'avril s'achève et le débourrement des bourgeons annonce la fin des travaux de plantation pour ce printemps. Peu de propriétaires ont pu nettoyer à temps leurs parcelles sinistrées pour planter en ce début d'année. Pour ceux qui souhaitent reboiser cet automne, il est temps de choisir les essences, afin de réserver les plants auprès des pépiniéristes. Alors comment sélectionner les essences les mieux adaptées aux conditions de climat, de relief et de sol dans vos parcelles ? Voici quelques repères.*

Rappelons tout d'abord que le climat, le relief et la nature du sol caractérisent un milieu forestier appelé **station forestière**.

Pour choisir une essence adaptée à un milieu donné, il faut :

- savoir apprécier les facteurs favorables et défavorables de cette station pour la croissance des arbres,
- connaître les exigences, surtout en eau et en éléments minéraux, des différentes essences forestières
- et faire coïncider les deux !

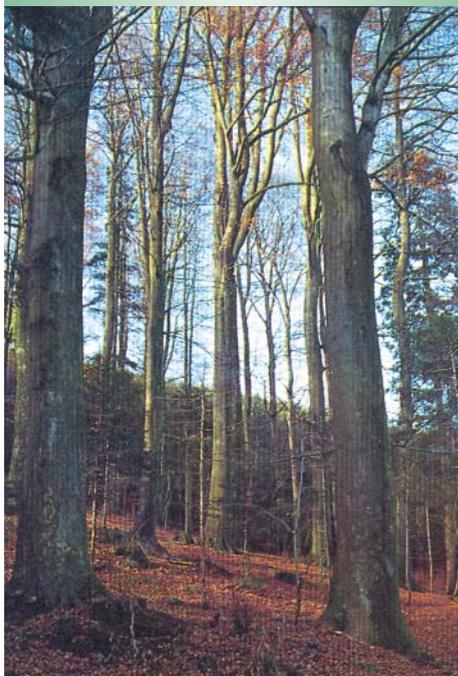


Photo : Jean Braud

**Le hêtre et le sapin adaptés à l'étage montagnard**

Commençons par quelques observations simples.

### Chaud, froid, sec, humide... ?

En Lorraine-Alsace, le climat est globalement bien arrosé. Néanmoins, les précipitations augmentent avec l'altitude. L'épicéa ou le sapin souffre ainsi d'une certaine sécheresse estivale en plaine. Les températures, quant à elles, diminuent avec l'altitude. En montagne, les hivers rigoureux écartent les essences sensibles comme les chênes, plus à l'aise dans les plaines et collines.

### Un creux ou une butte ?

Le relief, plus précisément la localisation et l'exposition des parcelles, joue un rôle important dans l'alimentation en eau des arbres. Les bas de versant, cuvettes ou fonds de vallon reçoivent les eaux drainées par la pente au dépens des parcelles situées plus haut. Une exposition fraîche limite la transpiration des arbres en été et peut compenser une faible réserve en eau du sol, au contraire d'une exposition chaude. Aulne, frêne et érables sont à leur aise dans les fonds de vallon, en bordure des ruisseaux. Le pin sylvestre, frugal et rustique, s'adapte de son côté à la forte sécheresse des rebords de plateau exposés au sud.

L'étape suivante, plus délicate mais indispensable, est l'examen du sol, afin de déterminer sa fertilité et ses contraintes pour la croissance des arbres.

### Quelles provisions pour les arbres ?

Observez en plusieurs endroits l'épaisseur de la litière, c'est-à-dire de la couche de feuilles ou d'aiguilles tombées des arbres.

Attention, dans les parcelles sinistrées, le passage des machines a bouleversé la surface du sol. Il faut chercher une zone préservée, en bordure de parcelle ou sous des arbres restés sur pied.

L'épaisseur de la litière est liée à l'activité des vers de terre, champignons et bactéries du sol. Ils transforment les feuilles et aiguilles en éléments minéraux dont se nourrissent les arbres. Plus la litière est mince, plus elle est le signe d'une décomposition rapide et plus la quantité d'éléments minéraux restitués au sol est importante.

Sur les sols très acides, pauvres en éléments minéraux, la litière épaisse surmonte souvent une couche noirâtre qui tache les doigts. Epicéa, sapin pectiné et douglas y trouvent leur place.

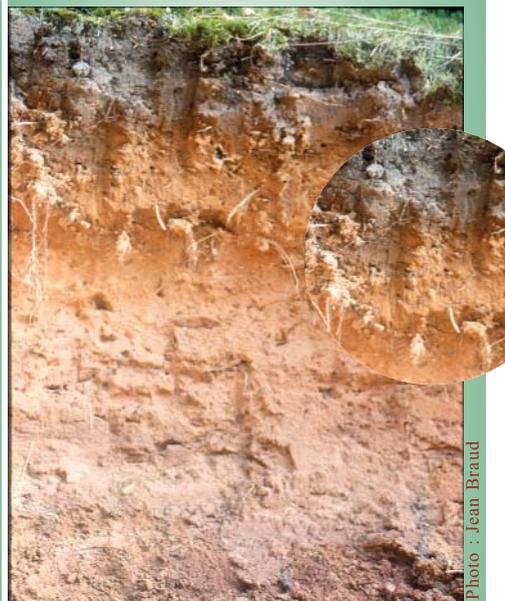


Photo : Jean Braud

**Un sol acide sableux : rien à se mettre sous la racine**

Sur les sols riches, la litière peu épaisse repose directement sur la terre fine. Ces milieux peuvent être valorisés par des feuillus précieux comme le merisier, à condition d'avoir une bonne réserve en eau.

### A vos bêches et tarières !

L'observation du sol nécessite d'ouvrir une fosse à la bêche, ou pour les propriétaires mieux équipés, de réaliser un sondage à la tarière pédologique. A quelque chose malheur est bon : vous pouvez aussi tirer parti des souches d'arbres déracinés.

Évaluez la profondeur de sol prospectable par les racines des arbres. Une couche d'argile compacte, une dalle rocheuse ou une quantité importante de cailloux bloquent leur pénétration. Plus le sol est profond, meilleur sera l'enracinement et plus grande sera la réserve en eau utilisable par les arbres. Cette réserve en eau dépend aussi de la nature des constituants du sol, sables, limons ou argiles.

### Désert ou marécage ?

Ecrasez un échantillon de terre entre vos doigts. Que sentez-vous ?



Photo : Jean Braud

**Un sol à excès d'eau**

Les sols où dominent sables et graviers sont filtrants et retiennent mal l'eau. La présence en mélange de limons ou

d'argiles augmente la capacité de stockage d'eau du sol.

Sur des argiles très compactes, l'eau est mal drainée et stagne en période humide. Apparaissent alors des taches rouilles, traces d'un excès d'eau temporaire. Si l'excès d'eau dure toute l'année, le sol prend une couleur gris-bleu.

Cet excès d'eau n'est pas sans conséquence pour les arbres. Leurs racines sont "noyées", ce qui perturbe évidemment leur respiration mais aussi leur nutrition et leur stabilité.

Si les chênes sessiles et pédonculés supportent, à des degrés différents, un engorgement temporaire du sol, le hêtre par exemple réclame un sol bien drainé.

### Savoir lire dans les plantes ...

La présence ou au contraire l'absence de certaines plantes herbacées peut également renseigner sur la fertilité minérale ou la richesse en eau du sol. Dans les Vosges gréseuses, la myrtille, la callune ou la fougère aigle sont des indicatrices de milieux acides, alors



Photo : Office National des Forêts

**La callune, une indicatrice des milieux acides**

que l'aspérule odorante ou le lamier jaune indiquent des sols plus riches. Sur plateaux calcaires, l'hellébore fétide ou l'anémone hépatique caractérisent les versants chauds et secs, au contraire de l'ail des ours ou de la ficaire, habitués des fonds de vallons frais.



Photo : Jean Braud

**L'aspérule odorante, une odeur de richesse... du sol**

Diagnostiquer les essences adaptées à la station est la clé du succès d'une plantation, mais la question se pose aussi pour une régénération naturelle. A la faveur de la mise en lumière des sols après tempête, des semis d'essences pionnières comme le frêne envahissent parfois des terrains qui ne leur conviennent guère. Il faut alors favoriser les essences adaptées au moment des dégagements, ou les introduire par plantation si elles sont absentes. Pour vous aider, le CRPF de Lorraine-Alsace tient à votre disposition une série de guides pour le choix des essences dans différentes régions naturelles.

**Maren Baumeister - CRPF**

## La psychose scolyte

*Surveiller ses peuplements d'épicéas est important pour tenter de limiter l'invasion "scolyte" et de récolter des arbres qui ont encore de la valeur.*

Néanmoins, il ne faut pas céder à la panique. Les arbres rouillis sont déjà morts. Il est donc inutile d'investir pour

une récolte difficile à vendre, d'ailleurs souvent ces lots ne trouvent pas preneur. La surveillance doit être effectuée lorsque les épicéas sont encore "verts", donc vivants. Les signes d'attaques sont les suivants : trou de galeries creusées par l'insecte, sciure au pied des arbres, et décollement d'écorce.

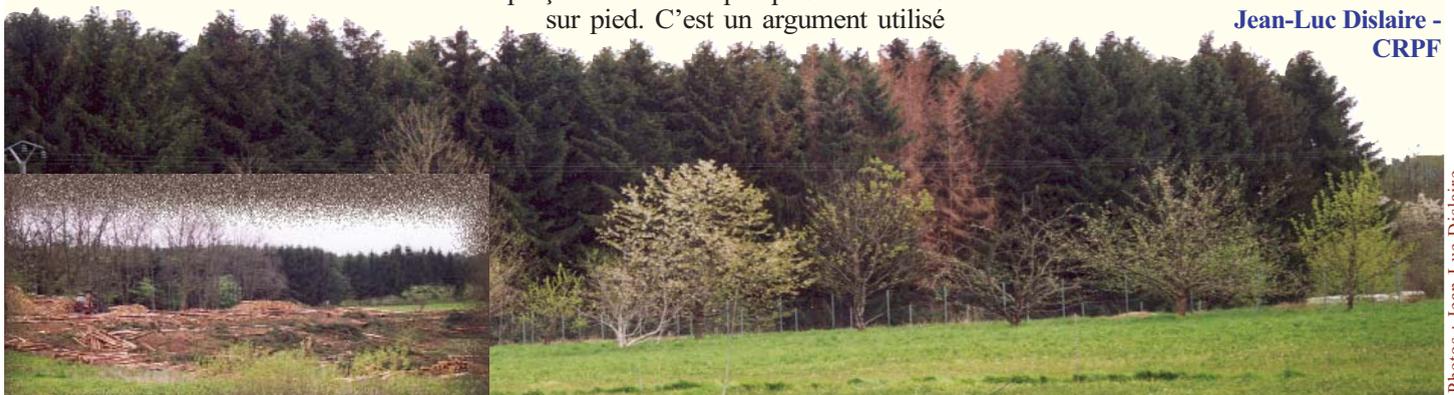
Il ne faut pas non plus tomber dans l'excès et couper à tout va lorsque l'on aperçoit un îlot de quelques arbres secs sur pied. C'est un argument utilisé

par des marchands de bois pour acheter les bois corrects à bas prix...

Il est donc important d'exploiter des bois attaqués encore vivants ainsi que leurs voisins afin de limiter la propagation des insectes sans pour autant céder à la panique et tout raser.

Là encore un savant dosage s'impose ! Prenez conseil !

**Jean-Luc Dislaire - CRPF**



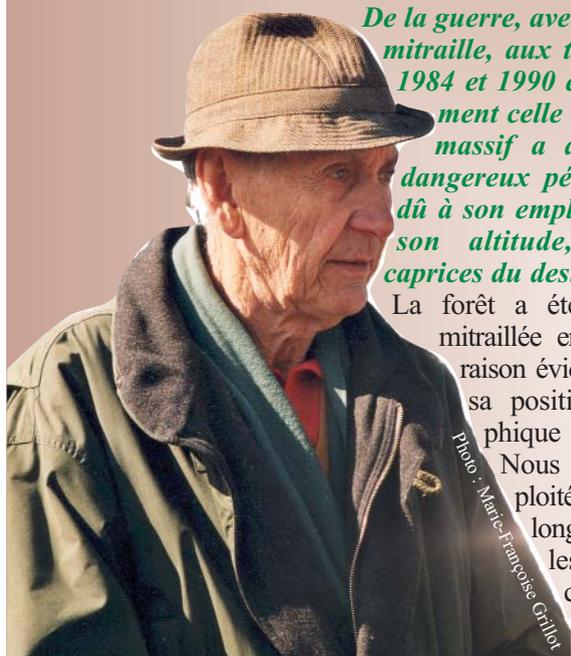
Photos : Jean-Luc Dislaire



# Hommes des Bois

## Guy de Talhouët : La régénération naturelle, un moyen de réparer les dégâts...

*Guy de Talhouët est gérant du Groupement Forestier des Marches, 1200 ha de futaie irrégulière à majorité résineuse aux confins de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle. La moitié de ses peuplements a reçu de plein fouet la tornade de décembre 1999. Il a accepté de nous ouvrir ses portes pour notre "Journée de la Forêt Privée", le 28 septembre prochain.*



*De la guerre, avec son lot de mitraille, aux tempêtes de 1984 et 1990 et dernièrement celle de 1999, ce massif a affronté de dangereux périls. Est-ce dû à son emplacement, à son altitude, ou aux caprices du destin ?*

La forêt a été durement mitraillée en 14/18, en raison évidemment de sa position géographique stratégique. Nous avons exploité pendant de longues années les bois touchés afin de la purger de la mitraille.

Photo : Marie-Françoise Grillot

Lors des dernières tempêtes de 1984, 1990 et surtout de 1999, tout a été sinistré aux alentours, de Saint-Quirin à Abreschviller, au Donon et bien au-delà encore... On pourrait penser que la localisation de ces forêts au contrefort Ouest du massif des Vosges ait été prépondérante, mais avec des vents à plus de 180 km/h, rien ne résiste !

### *Quand avez-vous repris la gestion de ce domaine ?*

C'était en 1991, à la mort de mes parents mais j'étais déjà associé auparavant à la gestion. J'ai opté pour un rajeunissement de la forêt et un traitement en futaie irrégulière. Au vu des comptages (les premiers datent de 1929), j'ai choisi de prélever tous les 10 ans 15 à 25 % des tiges en sélectif selon les parcelles. Les bois sont exploités en régie. Les feuillus qui représentent 10 % de la surface ne sont pas tout à fait en station. Les hêtres sont vrillés et gélivés mais les chênes ne se comportent pas trop mal. Je les conserve comme "barrières sanitaires" et pour éviter la monoculture et ce qu'elle engendre.

### *Après la tempête de 1984, quelles ont été les réactions du gestionnaire ? Les attitudes sylvicoles adoptées étaient-elles en phase avec celles de l'époque ?*

Les arbres étaient cassés à mi-hauteur, on avait l'impression d'entrer dans un champ de maïs. On n'a pas envisagé alors de régénération naturelle en raison de trouées trop importantes. Nous avons décidé de planter du mélèze : il est bien en station ici. 35 ha ont fait l'objet de plantation, puis 15 ha en 1990. Nous avons également fait des essais avec l'Afocel sur plusieurs provenances d'épicéa ; nous avons même tenté du cryptomeria du Japon. C'est assez rare...

### *Est-ce que vous avez tiré de bons enseignements de cette expérience pour la conduite que vous adoptez aujourd'hui dans la reconstitution de votre massif ?*

Après la tempête, j'ai déposé des demandes de subvention pour le nettoyage. Lors de l'exploitation, seules les grumes sont parties. Les houppiers sont restés sur place, je les fais démanteler sur 60 ha. Un bûcheron ne travaille qu'à cette tâche avec un rendement d'environ 8 ha par mois.

Pour ce qui est de l'avenir, maintenant je connais la forêt : la pluviosité est régulière, le sol gréseux est propice aux résineux. Je sais qu'il est inutile de replanter lorsqu'il existe encore des porte-graines. Ici, ça pousse : j'opte pour la régénération naturelle. Elle a souvent besoin de 5 à 6 ans pour s'installer. En cas d'absence, s'il faut des regarnis, on plantera. Mais, le gibier est plus friand des espèces replantées que des espèces naturelles !

### *Il semble que vous ayez la dent dure contre le gibier ?*

La pression est trop forte pour que l'équilibre sylvocynégétique soit atteint. Bien que le plan de chasse soit réalisé, les dégâts ne cessent d'augmenter. Il faudrait accroître le nombre de bracelets de 50 % ! C'est un sujet épineux sur lequel je ne peux rester calme...

### *Vous avez eu une vie professionnelle bien remplie, des U.S.A. au Conseil Régional de Lorraine et au Conseil Général 54, en passant par la mairie de Cirey... mais vous êtes resté fidèle à la forêt ...*

Oui, la forêt, c'est la durée, la permanence. Nous ne sommes qu'un maillon, mais nous devons nous en occuper. Qui peut donner les orientations sylvicoles et prendre des décisions sinon le propriétaire ? J'ai été formé par mon père, j'essaie de transmettre mon expérience à celui de mes fils qui est intéressé. Dès qu'il aura plus de temps, il le consacrera à la forêt...

Je tiens à dire aussi que c'est avec grand plaisir que j'accueillerai les forestiers de Lorraine, d'Alsace, et d'ailleurs... en septembre prochain.

Interview réalisé par  
Marie-Françoise GRILLOT - CRPF



## Philippe Bernard-Michel président du syndicat des propriétaires forestiers de la Moselle

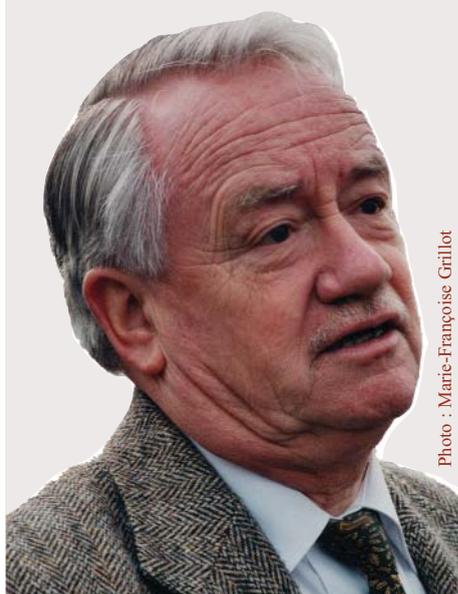


Photo : Marie-Françoise Grillot

La tempête a mis en évidence pour les propriétaires de petites parcelles les difficultés d'accès à leur bois, d'exploitation et de vente de lots hétérogènes ou de petites tailles. C'est pourquoi les organismes de la forêt privée ont décidé de leur venir en aide. Un seul but à cette volonté d'agir ensemble : améliorer le foncier forestier. Cette tâche de regroupement est souvent comparée à un travail de bénédictin, ce qu'il serait préférable d'appeler "mangeur de temps".

Ce sont des contacts innombrables à établir avec des gens de tous horizons, souvent difficiles à identifier et à localiser, des heures de discussion pour inciter les propriétaires de petites parcelles à échanger, vendre ou acheter les parcelles de leur voisin pour améliorer l'unité de gestion. La conjoncture offre justement une opportunité. Depuis l'ouragan Lothar, les forêts sinistrées sont mises à nu. La valeur des parcelles est la même pour tous les propriétaires concernés.

Seule la valeur foncière perdue puisque les peuplements ont disparu. C'est le moment d'agir !

### Une équipe d'animation bien en place

Avec le soutien financier de la DRAF de Lorraine, notre syndicat a lancé une vaste campagne d'information et de sensibilisation. Des plaquettes sont envoyées aux propriétaires sinistrés par la dernière tempête pour leur proposer d'adhérer au projet d'amélioration foncière. Des encarts publicitaires sont insérés dans la presse dans les éditions concernées du département. Avec l'aide du CRPF et de la DRAF, la coopérative Lorforêt a pu mettre en place une animation pour permettre à tous les propriétaires sylviculteurs de se rencontrer et de se concerter afin d'agrandir leurs par-

importante de l'Etat par rapport au coût représenté par la seule rédaction de l'acte par le notaire. Désormais, les transactions réalisées depuis le premier janvier 2000 (suite à la tempête) font l'objet d'une prime à l'amélioration foncière allant de 250 à 750 euros. Ce soutien financier est accordé par le Conseil Général de la Moselle pour les transactions d'un montant inférieur ou égal à 2500 euros par parcelle contiguë appartenant au même vendeur.

### Une opportunité à saisir

Les frais de transaction sont en partie pris en charge. Il serait dommage pour les propriétaires intéressés de laisser passer une opportunité aussi avantageuse. L'avenir de la forêt passe aussi par la petite propriété qui appartient au plus grand nombre de forestiers.



Photo : C.R.P.F. Lorraine-Alsace

### Le foncier, un puzzle long et délicat

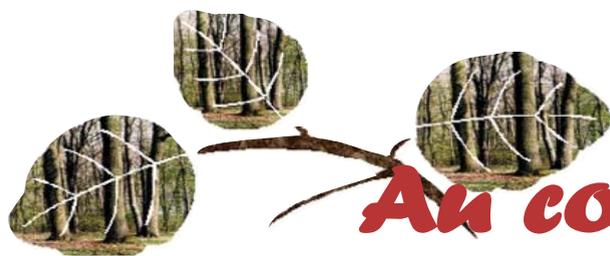
celles forestières ; ceci pour atteindre une surface de bois gérable. Car il n'y a pas de forêt durable si elle n'est pas rentable. C'est en quelque sorte une bourse d'échange, d'achat ou de vente de biens fonciers forestiers.

### Un soutien financier important

L'un des obstacles majeurs aux transactions des parcelles forestières était jusqu'à présent la trop forte taxation de ce que l'on appelle les frais notariaux, comportant une imposition

Certains d'entre eux sont d'ailleurs les plus motivés dans l'art de la sylviculture. Ce sont eux qui furent les premiers écologistes, sans le savoir, bien avant que le terme ne fut inventé.

Il serait vraiment regrettable pour la société, comme pour eux-mêmes, qu'ils ne puissent le rester pour le bien de tous.



# Au coin du Bois

## Station forestière, une carte d'identité

*La nature fait bien les choses. Les plantes que l'on trouve en forêt ne se répartissent pas au hasard. Chacune d'entre elles nécessite des conditions plus ou moins spécifiques pour son développement.*



En fonction de l'ensoleillement, de l'humidité et des propriétés du sol, les plantes sont soigneusement distribuées par la plus belle qui soit : Dame Nature. Certaines plantes, dites indicatrices, avec d'autres observations concernant le relief et le sol, sont utilisées par les forestiers pour déterminer le type de station forestière.

A l'aide de guides spécialisés, ils peuvent, en fonction du milieu, choisir un panel d'essences adaptées.



Photo : Thierry Bouchéid

### Une initiation à la station forestière

Cette démarche, si elle est maintenant souvent employée par les professionnels, reste encore peu connue des propriétaires forestiers.

Une journée pédagogique pour découvrir cette notion de station forestière et se familiariser avec l'utilisation des

guides pour le choix des essences, était organisée à l'initiative du C.R.P.F. et de Bois et Forêts 67.

Une vingtaine de participants avait répondu à l'appel. Une véritable pérégrination botanique, qui s'est étendue depuis le Champ du feu à 1.300 m d'altitude, à l'île de Gerstheim, en bordure du Rhin (140 m).

Guides d'un jour, nous avons présenté aux participants les espèces caractéristiques des milieux acides de la forêt de M. Jean Pierre, située sur la commune de Belmont. *“Vous avez là-bas la Luzule des bois, reconnaissable à ses feuilles d'abord larges, puis ténues. Ici vous pouvez observer la Canche flexueuse avec ses feuilles enroulées et fines”* précise Claude Hoh.

Les propriétaires ont pu apprécier les changements des différentes stations rencontrées à travers les modifications de la végétation. La Grande fétuque fait place au Millet diffus, à l'Anémone des bois et à la Luzule poilue. Elles annoncent une station un peu plus productive.

En descendant dans la plaine de l'Ill du côté de Stotzheim et Andlau, le cortège floristique évolue à nouveau : nous avons un milieu plus riche qu'à l'étage montagnard et collinéen. On aperçoit la Benoîte commune, le Lamier jaune et le Lierre terrestre avec ses fleurs mauves. Ces plantes témoignent d'un bon sol forestier et la taille des arbres le confirme.

Trois des onze guides existants ont été ainsi parcourus au travers des cinq sites visités.

Ces guides réalisés par le C.R.P.F. en collaboration avec l'O.N.F. sont disponibles au C.R.P.F. sur simple demande.

**Claude Hoh - Bois et Forêts 67**  
**Stéphane Asaël - CRPF**

## Quand la régénération porte ses fruits

*Vingt-cinq participants se sont retrouvés en forêt à Dugny sur Meuse à l'initiative des Jeunes Sylviculteurs de l'Est. Cette journée de rencontre plutôt ludique que véritablement technique avait pour point d'orgue la régénération naturelle du hêtre dans les parcelles sinistrées.*

L'obtention d'une régénération naturelle de hêtre reste toujours possible. En forêt, les efforts sont souvent récompensés, pour peu que l'homme aide un peu la nature. Encadrés par Jacques Laplanche et André Berte, nos “jeunes sylviculteurs” ont pu observer les résultats des travaux de nettoyage réalisés sur une parcelle touchée par la tempête de 90.

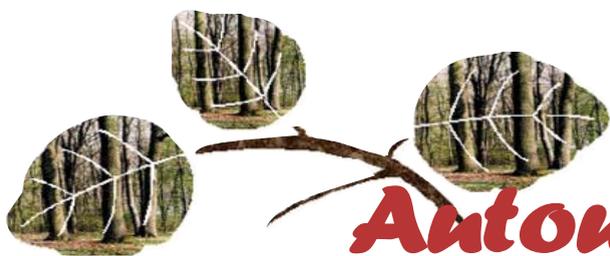
De feuille en aiguille, nous avons débattu sur la nécessité de réaliser des cloisonnements pour pénétrer dans les parcelles régénérées. Robert Furquand a d'ailleurs insisté sur la régularité du passage en dégagement afin d'obtenir une densité raisonnable de tiges. Notre passionné a précisé l'importance de désigner les tiges d'avenir et de travailler à leur profit par des opérations d'éclaircie, voire même de taille ou d'élagage. Il a illustré ses propos par la visite d'une très belle jeune futaie de hêtre conduite depuis plus de 30 ans.

A cette belle journée de printemps succèdera le samedi 5 octobre, une autre rencontre ayant pour thème “Travail à mener dans une futaie claire, forêt ruinée il y a 25 ans” à laquelle nous vous espérons nombreux.

Nous rappelons que l'Association des Jeunes Sylviculteurs de l'Est s'est fixée pour but de faire découvrir la forêt et d'informer ceux qui en auront la charge demain.

**Bruno Frémont - Président des Jeunes Sylviculteurs de l'Est**

Pour tout contact : Marie-Françoise Grillot  
Maison de la Forêt - 11 rue de la Commanderie  
54000 Nancy - Tél. : 03 83 90 32 32



# Autour de nous

## Klenk Holz : Visite à une scierie qui sort de terre

*Le groupe industriel Klenk Holz, a choisi l'Alsace pour installer une nouvelle scierie. C'est toujours un événement important pour les propriétaires forestiers. Innovante et même encore inachevée, elle impressionne déjà par l'annonce de ses objectifs en volume, en cadence et en produits, avec un process on ne peut plus rigoureux, selon Heike Marx.*

Impressionnant ! Un doux euphémisme lorsque l'on aperçoit les édifices de la scierie Klenk Holz qui sortent de terre. Les chiffres sont d'ailleurs éloquentes ! Leader du sciage de bois rond résineux en Allemagne, quatrième au rang européen, l'entreprise Klenk scie chaque année 2,3 millions de m<sup>3</sup>. Particularité de la nouvelle scierie, située à Volgelsheim dans le Haut-Rhin, le sciage de billons de gros diamètres uniquement (fin bout de 42 à 90 cm). "Nous nous sommes aperçus qu'en Allemagne la proportion de petits bois et de bois moyens avait tendance à diminuer au profit des gros bois" précise Heike Marx, responsable de l'approvisionnement. "Nous nous adaptons au futur marché tout en assurant un élargissement de notre gamme de produits". Mais pourquoi l'Alsace ? Il était logique de s'implanter au carrefour des trois bassins d'approvisionnement de gros bois résineux que sont la Forêt Noire, le massif vosgien et le Jura suisse.



Une visite guidée impressionnante



Photo : Thierry Bouchheid

Concernant le "paysage" des scieries alsaciennes, Klenk assure intervenir en complément du réseau existant : "le sciage des résineux gros diamètres n'est pas assuré par les scieries de petites tailles. Elles n'ont pas le matériel adéquat et se tournent pour la plupart vers les marchés de la construction" développe la responsable allemande.

### A titre expérimental

Actuellement, la scierie est au stade expérimental du sciage : "nous transformons 3.000 m<sup>3</sup> par mois. Mais nous sommes encore en phase d'essai dans le but d'éduquer le personnel pour ce type de produit, de trouver des fournisseurs et d'observer les qualités des bois. Sur les petits billons, les défauts sont bien visibles contrairement aux bois de gros diamètres. Nous constatons de grandes différences de qualité des produits en fonction des provenances et des essences. Comme vous dites en forêt, l'épicéa sera notre essence-objectif, il présente moins de défauts que le sapin" souligne Heike Marx.

### De sacrés objectifs

Les objectifs de cette prochaine scierie sont clairement affichés : 135.000 m<sup>3</sup> par an dans un premier temps pour atteindre le seuil de 300.000 m<sup>3</sup>. "Malgré une première tranche d'investissement de 20 millions d'euros, le groupe ne compte pas en rester là. Il souhaite construire par la suite un site de rabotage et de séchage pour 14 millions d'euros. Nous recherchons à vendre des produits déjà transformés qui alimenteront par exemple les magasins de bricolage" explique la responsable.

### Du côté de l'approvisionnement ?

Côté producteur, certaines initiatives ont été prises par l'O.N.F. qui doit se prononcer quant aux exigences de cette nouvelle scierie. "Nous avons besoin d'être approvisionnés uniquement en billons de 5 mètres de longueur livrés en scierie. Les essences recherchées sont exclusivement l'épicéa et le sapin (au maximum 50 %). Le cubage n'est plus défini sur coupe mais à la scierie, comme le classement qualité. Cette manière de procéder nécessite une entente parfaite entre les différents maillons de la filière. Chacun peut participer à la détermination de ces critères dans notre établissement".

### Et du côté des organismes de la forêt privée et des propriétaires ?

"Nous sommes très intéressés par un travail avec la forêt privée, mais faute de temps, peu de contacts ont actuellement été pris. Les coopératives forestières innovent et peuvent développer un réseau de livraison franco, comme nous le souhaitons. De plus, nous ne voulons pas être tributaires d'un seul et unique fournisseur, le monopole n'est jamais une bonne chose", une symétrie des propos tenus par nos Présidents de Syndicats de propriétaires.

Les coopératives forestières de Lorraine et d'Alsace auront sûrement un rôle primordial à jouer. L'approvisionnement d'une telle usine suppose en effet un tri des produits en amont avec une découpe en forêt et la mise en place d'un réseau de transport pour l'acheminement...

Cyril Vitu et Thierry Bouchheid  
CRPF



# De feuilles en aiguilles

## Alsace

### Le CRPF d'Alsace ... dans les cartons

Notre antenne alsacienne a quitté Strasbourg pour s'installer à la Maison de l'Agriculture et rejoindre les autres organisations agricoles (chambre, mutualistes, syndicalistes, centre de gestion...). Ses nouvelles coordonnées sont : Maison de l'Agriculture - 2 rue de Rome - 67309 Schiltigheim cedex - 03.88.19.55.50

### Une promotion au Serfob d'Alsace

Jean-Marie Lejeune, technicien au Serfob d'Alsace a été promu au poste d'ingénieur du Serfob à Poitiers. *Nous souhaitons la bienvenue à son successeur, Jean-Michel Noissette et tous nos vœux de réussite à Monsieur Lejeune dans ses nouvelles fonctions.*

## Meurthe-et-Moselle

### Départ de Laurence ... et arrivée de Silvère

Bienvenue à Silvère Rémy, arrivé au CRPF le 1<sup>er</sup> mai et basé à l'antenne de Cirey-sur-Vezouze avec Bernard Claudon. Vous pouvez le contacter au 03.83.42.56.77. Il remplace Laurence Chavane qui a rejoint le CRPF de Franche Comté, sa région natale.

*Bonne chance à tous les deux !*

### Conférence Internationale sur la Gestion de la Végétation Forestière

Organisée par l'INRA, elle se déroulera au Palais des Congrès de Nancy, du 17 au 21 juin. Elle abordera les aspects économiques, environnementaux et sociaux de la gestion de la végétation forestière, les bases biologiques ainsi que les considérations techniques et opérationnelles de cette gestion. Pour tous renseignements : C. Duboscq - 01.43.44.89.64.

## Moselle

### à Lorforêt... un départ

Sébastien Le Louer quitte Lorforêt pour poursuivre ses études. Depuis septembre 1998, il s'occupait des forêts des secteurs nord Moselle et nord Meurthe-et-Moselle. L'intérim technique sera assuré par **Vincent Jeandel**.

### Chêne de l'Est au 16<sup>ème</sup> rang

Cette entreprise familiale qui officie depuis 1960 sur le site d'Hambach vient de se hisser au 16<sup>ème</sup> rang des PME les plus efficaces de Lorraine (sur 7125, selon le Figaro entreprise, Coface SCRL et France Bleu).



## Vosges

### Le CRPF Saint-Dié

#### change d'adresse

Du 18 rue de la Prairie au **32 avenue d'Alsace**, il n'y a que quelques pas : l'antenne de Saint-Dié déménage pour le 1<sup>er</sup> septembre.

### Le bois dans l'habitat

Du 20 au 23 septembre, le thème retenu pour le Salon de l'Habitat d'Epinal est "le bois dans l'habitat". 250 exposants et 30.000 visiteurs sont attendus. **Renseignements** : Promotex au 06.81.44 25 91.



## National

### Ministère de l'Agriculture : des changements de Ministres

En mai, Hervé

Gaymard succède à François Patriat nommé en avril à la place de Jean Glavany au Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.

A noter aussi la nomination de Roselyne Bachelot au ministère de l'écologie et du développement durable. Malgré tous ces changements, le mot "forêt" n'apparaît toujours pas

dans le nom du Ministère .

### La tempête... encore et toujours...

D'après la Fédération Nationale des Syndicats de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs, les ouragans de décembre 99 auraient causé 138 millions de m<sup>3</sup> de chablis, dont 91 pour la forêt privée. La perte pour les propriétaires forestiers s'élèverait à 30 milliards de francs (4,57 milliards d'euros) répartis en trois postes :

- perte de valeur marchande : 22 milliards de francs (3,35 milliards d'euros)
- perte de valeur d'avenir : 4 milliards de francs (0,610 milliard d'euros)
- frais supplémentaires de reconstitution : 30 milliards de francs (4,57 milliards d'euros).

Seuls ces derniers coûts sont partiellement pris en charge par le plan national pour la forêt.

### Nouvelle Loi d'Orientation Forestière et Code Forestier

A l'occasion de la nouvelle loi forestière qui bouleverse le Code Forestier sur de nombreux points, Michel Lagarde propose une nouvelle édition du tome 1<sup>er</sup> du Code Forestier. Prix : 83,85 euros (550 F) TTC - A commander au 05.59.33.13.07.

### Guide de dendrologie : 4<sup>e</sup> édition

L'ENGREF vient d'éditer la 4<sup>ème</sup> édition du "Guide de dendrologie" réalisé par Marcel Jacamon. Prix : 22 euros + frais de port. A commander auprès de l'ENGREF

# FLOREAL



édité par le  
Centre Régional de la Propriété  
Forestière de Lorraine-Alsace  
41, Avenue du Général de Gaulle  
57050 Le Ban Saint-Martin  
☎ 03.87.31.18.42 - 📠 03.87.30.66.36

Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"  
Site internet Forêt Privée www.foretriveefrancaise.com"

Directeurs de la Publication  
**Guy Godard**  
**Philippe Bernard-Michel**

Rédacteur en Chef  
**Anne Madesclaire**

Secrétaires de Rédaction  
**Thierry Bouchheid**  
**Marie-Françoise Grillot**

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)  
N° I.S.S.N. : 1266-796 X - CPPAP n° 3100 ADEP

